



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI
MRC DE MONTCALM**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liguori, qui se tiendra par vidéoconférence, le lundi 8 mars 2021 à 20 heures, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est le lot 4 372 187 pour le lotissement d'une future rue sans issue à Saint-Liguori.

Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement d'une nouvelle rue sans issue dont la longueur serait de 257 mètres. Or, la réglementation municipale exige une longueur maximale de 200 mètres pour la confection de nouvelles rues sans issue.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation en faisant la demande par téléphone durant les heures de bureau au 450-753-3570 poste 2.

Toute personne intéressée à se faire entendre relativement à cette demande, peut le faire par courriel à direction@saint-liguori.com avant le 8 mars 2021.

DONNÉ À SAINT-LIGUORI, CE 27^e JOUR DE JANVIER 2021.

Simon Franche, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résident à Mascouche, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 12 h et 16 h, ainsi que sur le site internet de la Municipalités www.saint-liguori.com ce vingt-septième jour de janvier de l'an deux mille vingt-et-un et dans le journal L'Express Montcalm du 3 février 2021.

En foi de quoi je donne ce certificat ce vingt-septième jour de janvier de l'an deux mille vingt-et-un.

Simon Franche, directeur général et secrétaire-trésorier